



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Dijon, le 9 septembre 2013

L'IA-IPR Etablissements et vie scolaire

à

Mesdames et messieurs les professeurs
documentalistes

Mesdames et messieurs les conseillers
principaux d'éducation

s/c de mesdames et messieurs les principaux de collège
mesdames et messieurs les proviseurs de lycée et lycée
professionnel
mesdames et monsieur les directeurs d'Eréa

Objet : Lettre de rentrée spécialité établissements et vie scolaire

Cellule établissements et vie scolaire

Affaire suivie par :
Didier Bouillon
Inspectrice d'académie
Inspectrice pédagogique régionale
Etablissements et vie scolaire
Téléphone
03 80 44 86 27
Télécopie
03 80 44 87 85
Courriel
vie.scolaire@ac-dijon.fr

2G rue du général Delaborde
BP 81921
21019 Dijon Cedex

Organisation générale du groupe EVS

Les deux collègues IA-IPR EVS ont obtenu une mutation dans d'autres académies pour la présente année scolaire. Pour ma part, après avoir exercé cette fonction dans l'académie de Versailles, j'ai obtenu mon affectation dans l'académie de Dijon. Actuellement, le deuxième poste d'inspecteur n'est pas encore pourvu. Dès que ce sera fait, nous pourrons réfléchir à une répartition des dossiers (documentation et vie scolaire notamment) et des territoires pour accompagner les établissements et les personnels. Nous vous adresserons alors le document relatif à l'organisation de nos missions.

Coordonnées et numéros utiles :

Pôle établissements et vie scolaire : Mireille Andriano
T. 03-80-44-86-26 vie.scolaire@ac-dijon.fr

Inspecteur EVS : Didier Bouillon
T. 06-24-34-57-52 didier.bouillon@ac-dijon.fr

Délégué académique à la vie lycéenne : Benoit Clair
T. 03-80-44-86-82 benoit.clair@ac-dijon.fr

Orientations générales

Les mutations engagées dans le cadre de la loi de Refondation (ESPE, éducation au numérique et aux médias, renforcement du lien école-collège, parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel, etc.), la stratégie pour faire entrer l'École dans l'ère du numérique (de nouveaux services pour les élèves des collèges et des lycées, pour les enseignants, éducation aux médias, à l'information et à l'usage responsable d'internet et des réseaux sociaux), les orientations contenues dans la circulaire de rentrée (amélioration significative du bien-être à l'école, référent décrochage scolaire, etc.), les dernières circulaires relatives à la vie scolaire (Prévention et lutte contre le harcèlement) et à la vie lycéenne (Les semaines de l'engagement lycéen) offrent de nombreuses opportunités et perspectives pour les CPE, les services de vie scolaire, et les professeurs-documentalistes dans les établissements scolaires.



Pistes de travail pour l'année scolaire 2013-2014

- Pour créer les conditions de la réussite des élèves et pour développer leur autonomie et leurs initiatives, il importe de se préoccuper, en permanence, de la qualité de vie des élèves durant leur scolarité, dans toutes ces dimensions (dynamisation de la vie lycéenne et collégienne, lutte contre le harcèlement, amélioration des conditions de travail des élèves dans l'établissement). Cette réflexion collective est au cœur du projet éducatif de chaque établissement.
- Les CDI doivent poursuivre leur évolution en centre de connaissances et de culture comme espaces ouverts d'apprentissage et d'accès à l'information. Le congrès international de l'IFLA qui se déroulera à Lyon en août 2014 sera l'occasion d'échanger sur les (r)évolutions en cours des bibliothèques françaises. Nous souhaitons constituer une délégation de l'académie de Dijon pour participer à cette manifestation. En outre, la mise à disposition et l'utilisation de ressources numériques et de matériels nomades doit s'accompagner de la mise en place d'une véritable éducation au numérique pour les élèves. Les B2i rénovés fournissent le cadre de référence commun pour promouvoir cette nouvelle citoyenneté numérique.

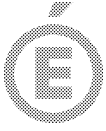
Il importe donc que les conseillers principaux d'éducation et les professeurs-documentalistes établissent des synergies dans les établissements scolaires, à partir de leurs missions respectives (voir à ce propos le nouveau référentiel de compétences professionnelles qui consacre des parties spécifiques aux professeurs-documentalistes et aux CPE), et assument leur mission de conseil de la communauté éducative. Dans cette perspective, je vous engage à participer aux instances de concertation mises en place dans les établissements, notamment le conseil pédagogique.

Par ailleurs, nos plans d'inspection des professeurs-documentalistes et de visite des services de vie scolaire seront recentrés en fonction des indications données par la rectrice (début de carrière, évolutions de carrière et promotions, difficultés particulières).

Enfin, l'animation des réseaux des CPE et des professeurs-documentalistes par nos chargées de mission (Angélique PAJARD, Christelle SIXDENIER) sera poursuivie, sous la forme de groupes départementaux de réflexion de production. Nous suivrons avec intérêt le travail des différents groupes et nous participerons à une séance de travail, au moins, de chacun d'eux.

Ressources et textes réglementaires

- La Refondation fait sa rentrée : <http://www.education.gouv.fr/cid73417/annee-scolaire-2013-2014-refondation-ecole-fait-rentree.html>
- Faire entrer l'école dans l'ère du numérique : <http://www.education.gouv.fr/cid72307/point-d-etape-de-l-entree-de-l-ecole-dans-l-ere-du-numerique.html>
- Circulaire de rentrée : circulaire n° 2013-060 du 10-4-2013, B. O. n°15 du 11 avril
- Entre autres: référent décrochage scolaire, nouvelle dynamique à la participation des élèves à la vie de leur établissement, référent décrochage scolaire, installation d'espaces pour les parents, parcours d'information, d'orientation, et de découverte du monde économique et professionnel
- Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation : arrêté du 1-7-2013 - B.O. du 25-7-2013
- Congrès international de l'IFLA 2014 (Comité français international bibliothèques et documentation) : <http://www.cfibd.fr/>
- Livret des procédures disciplinaires (Sept. 2013) disponible sur le portail intranet académique
- La lettre de rentrée commune des IA-IPR de l'académie de Dijon, adressée à tous les établissements en septembre 2013



Nouveaux textes réglementaires

- Fournitures scolaires (développement des pratiques d'achat responsable) : C. n°2013-083 du 29-05-2013, B.O. n° 22
- Prévention et lutte contre le harcèlement à l'Ecole : C. n°2013-100 du 13-08-2013, B.O. n°31
- Les semaines de l'engagement lycéen : C. n°2013-117 du 29-07-2013, B.O. n° 31
- B2i Lycée : arrêté du 24-7-2013 – B.O. n°31

Sites académiques

- Documentation : cdi.ac-dijon.fr
- Vie scolaire : cpe.ac-dijon.fr

Nous serons à vos côtés pour vous accompagner dans vos différents projets et nous vous souhaitons une excellente année scolaire !

Pour les IA-IPR Etablissements et vie scolaire, Didier BOUILLON.